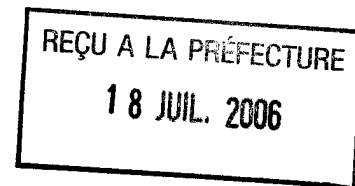


Service instructeur
Mission Aménagement de la
Montagne

N° 11^e/24-06

Service consulté
DIF
ADT



**PARTICIPATION DEPARTEMENTALE AU FONCTIONNEMENT DES SYNDICATS MIXTES
D'AMENAGEMENT DES STATIONS DE MONTAGNE**

Résumé : *le présent rapport a pour objet de proposer l'affectation et l'engagement des crédits de paiement pour la participation du Département aux dépenses de fonctionnement des syndicats mixtes d'aménagement des stations de montagne.*

A l'occasion du vote du budget 2006, l'Assemblée Départementale a inscrit des crédits correspondant au montant global de la participation du Département au fonctionnement des quatre syndicats mixtes d'aménagement des stations de montagne, estimée à 365 000 Euros.

Après le vote des budgets des syndicats mixtes au printemps 2006, un complément de 48 274,26 € s'est avéré nécessaire pour assurer la part du Département et a été voté en DM1, portant ainsi le total à 413 274,26 €.

Cette inscription a été réalisée en application des règles de répartition des moyens financiers prévus par les statuts.

La politique départementale a adopté, dans ses principes, le fait que le syndicat mixte maître d'ouvrage perçoive toutes les recettes en provenance des équipements transférés: taxe professionnelle, taxe sur les remontées mécaniques, redevance de service public, redevance d'affermage mais en contrepartie, supporte toutes les dépenses qui y sont liées à l'exception des dépenses d'exploitation des remontées mécaniques ou relevant des services commerciaux.

Les dépenses de fonctionnement prises en compte concernent les frais de personnel du syndicat mixte, l'ensemble des moyens de secours en personnel et équipement ainsi que les moyens humains et techniques nécessaires au fonctionnement des sites.

Ainsi, en tant que membre des syndicats mixtes, le Département contribue à leur fonctionnement général, hors budgets eau et assainissement, par une participation à parité entre le Département et la ou les Communautés de Communes membres. Cette participation représente 50 % du solde à charge pour les syndicats mixtes du Markstein-Grand Ballon, de la Vallée de Munster Hautes Vosges et du Site du Lac Blanc. Pour le cas particulier du syndicat du Ballon d'Alsace, le solde à charge est réparti à parité entre le Département du Haut-Rhin et le Département du Territoire de Belfort, à hauteur de 40 % pour chaque département, les 20 % restants étant pris en charge par les autres membres du syndicat conformément aux statuts.

Pour les syndicats mixtes du Markstein Grand Ballon et de la Vallée de Munster pour la partie spécifique du Gaschney, le Département participe à l'équilibre du budget eau et assainissement selon des taux identiques à ceux appliqués avant l'adoption des nouveaux statuts, à savoir respectivement 88,80 % pour l'eau et 74,60 % pour l'assainissement au Markstein et 72,60 % pour l'eau et l'assainissement au Gaschney. Ces participations s'élèvent pour l'année 2006 respectivement à 49 193,97 € pour l'eau et 65 600,95 € pour l'assainissement du Markstein soit au total 114 794,92 €. Pour le Gaschney, la participation départementale au budget assainissement s'élève à 12 900 €.

L'analyse des budgets conduit au constat suivant :

- la participation aux budgets eau et assainissement est en légère augmentation de + 7 118€ (+ 6 %) par rapport à 2005 en particulier au syndicat mixte du Markstein alors que pour le Gaschney, la participation est stable.
- La participation aux budgets généraux des quatre syndicats mixtes est en augmentation de + 41 201 € soit + 16,8 %. Elle est en diminution au Markstein (- 20 %) et stable au Lac Blanc. Par contre elle est en augmentation de + 1,8 % au Ballon d'Alsace et multipliée par 2,5 à Munster en raison du mode de calcul de la participation de l'an dernier. Elle devrait désormais se stabiliser.

Aussi, afin de permettre aux syndicats de fonctionner dans de bonnes conditions, il vous est proposé d'affecter et d'engager des crédits de paiement par syndicat mixte, selon la répartition suivante :

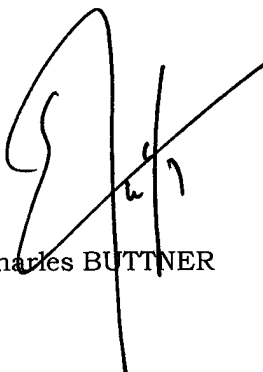
Syndicat	Budget total	Participations				
		Totale	Autres membres	Participations CG 68		
				Service général	Eau + assainissement	Total
SM Markstein-Grand Ballon	953 764	240 635	81 017	44 822	114 795	159 617
SM Munster Hautes-Vosges	341 782	157 281	74 625	69 756	12 900	82 656
SM du Site du Lac Blanc	414 842	90 000	45 000	45 000		45 000
SM Ballon d'Alsace (SMIBA)	431 992	252 000	126 000	126 000		126 000
TOTAUX	2 142 380	739 916	326 643	285 578	127 695	413 273

Le montant total de la participation départementale à affecter est de 413 273 €.

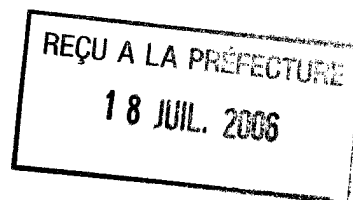
En conclusion, je vous propose :

- d'affecter et d'engager les crédits de paiement en fonctionnement des syndicats mixtes pour l'année 2006 pour un montant total de 413 273 Euros inscrits sur la section de fonctionnement, nature 6561, fonction 94 du budget départemental, selon la répartition suivante :
 - Syndicat mixte du massif du Markstein-Grand Ballon : 159 617 € enveloppe
18 404
 - Syndicat mixte de la Vallée de Munster-Hautes Vosges : 82 656 € enveloppe
18405
 - Syndicat mixte du Site du Lac Blanc : 45 000 € enveloppe
61708
 - Syndicat mixte du Ballon d'Alsace : 126 000 € enveloppe
18406

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER



Mission Aménagement de la Montagne

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 JUILLET 2006

**Participations
PROGRAMME 2006**

N° Opération	Bénéficiaire Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
PSM00019	MIXTE INTERDEPARTEMENTAL DU BALLON D'ALSACE participation statutaire au syndicat mixte interdépartemental du Ballon d'Alsace	126 000,00
PSM00017	SM POUR L'AMENAGEMENT DES STATIONS DE LA VALLEE DE MUNSTER - HAUTES VOSGES participation statutaire Syndicat mixte Munster-Hautes Vosges	82 656,00
PSM00018	SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU SITE DU LAC BLANC participation statutaire Syndicat Mixte Lac Blanc	45 000,00
PSM00016	SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DU MASSIF DU MARKSTEIN - GRAND-BALLON participation statutaire Syndicat mixte du massif du Markstein-Grand Ballon	159 617,00
Total		413 273,00